Syndicat Autonome
de la Fonction Publique Territoriale

S.A.F.P.T
U.L LA GARDE
Rue Raspail
83130 LA GARDE

COMITE SOCIAL ET TERRITORIAL DU 12 MAI 2025

Plusieurs ordres du jour étaient au programme de ce Comité Social et Territorial.

-**MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE** : le SAFPT attendait le verdict de la municipalité concernant l'abandon de l'abattement de 30 % du Régime Indemnitaire appliqué chez nous en cas d'arrêt de maladie ordinaire. Avec soulagement, nous pouvons annoncer que notre discours a été entendu ! En effet, cette mesure que nous dénoncions comme excessivement sévère a été abandonnée. Notre adjoint au personnel nous avez déjà indiqué être à l'écoute des inquiétudes des agents que nous défendons, en précisant que la mesure avait été assouplie (diminution de 40 à 30 %)….mais il aura fallu la loi du 1er mars 2025 établissant une perte de 10 % de traitement lors des congés de maladie ordinaire, pour aboutir à un consensus et à un retrait de cette mesure.

-**EFFECTIFS** : le Comité a approuvé la modification du cadre des effectifs de la Ville qui reste obligatoire pour mettre à jour et en corrélation, le nombre d'agents et les grades sur notre Commune.
A ce jour, la Ville compte 452 postes au cadre dont 89 vacants toutes filières confondues, ce qui anticipe en partie, les futures stagiairisations, promotions et recrutements de l'année.

-**MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE** : la collectivité a sollicité le CNFPT pour la prise en charge de 4 postes d'apprentis en vue de recrutement à la fin du contrat d'apprentissage. Le recrutement de 2 postes a été accordé pour la rentrée de septembre. Précisons que ces postes peuvent concerner un apprentissage ou une reconversion.

-**BILAN MITIGE SUR LES NOUVELLES MODALITES DE TEMPS DE TRAVAIL** : sur 25 services concernés et 120 agents concertés, seulement 13 services ont choisi d'expérimenter le nouvel ATT, soit 25 % des agents disposant de la badgeuse. L'expérimentation se poursuit mais les inconvénients semblent plus importants que les avantages, en termes de contraintes, fatigue et difficultés organisationnelles pour les services.

: face à l'inflation des cotisations prévoyance demandées par les mutuelles et la perte de certaines « labellisations » pour les mutuelles, la collectivité nous a interrogée sur l'opportunité et la pertinence de souscrire à un contrat collectif sur le modèle proposé par le CDG83.
Le délai nous semblant trop court (adhésion avant le 1° juillet prochain), le SAFPT a demandé un délai de réflexion supplémentaire (prochain CST à l'automne prochain). Il en a demandé de même pour la Prévoyance Santé…
Si les conditions semblent avantageuses pour les agents en début d'adhésion, il appartient à chacun de comparer les conditions et garanties proposées par sa propre mutuelle avant de s'orienter vers le contrat collectif !
Les chiffres des agents adhérents à des mutuelles « labellisées » et éligibles à la participation des 8 euros mensuels de la Collectivité semblent, pour l'heure, dérisoire… En effet, seuls 62 agents bénéficieraient de cette clause, soit 10 % des effectifs !!!
Le SAFPT espère que chacun a réalisé la problématique de se retrouver en demi-traitement quel que soit le Congés maladie…. Et, par conséquence, l'importance d'adhérer à un tel contrat !... Nos représentants et le Service des Ressources Humaines restent à votre écoute à ce sujet.

FORMATION SPECIALISEE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) :
Un point a été fait sur la relance des missions du F3SCT.
Parmi les sujets traités suite à la consultation des agents dans les différents services :

Retrouvez tous les écrits du SAFPT sur le site local.

http://safptlocal83130.free.fr **SAFPT local La Garde (Facebook)**